

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 664

présenté par

M. Viala, M. Cinieri, M. Kamardine, M. Pierre-Henri Dumont, M. Reda, Mme Audibert,
Mme Corneloup, Mme Porte, M. Cordier, M. Dive, M. Hetzel, Mme Anthoine, Mme Bazin-
Malgras, M. Rémi Delatte, M. Bazin et M. Gosselin

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.